

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 14 février 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 18 janvier 2017

Le 18 janvier 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières et du syndicat mixte du SCoT des Trois Vallées
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs (*points 1 à 4 ; pouvoir à M. Mogenet à partir du point 5*)
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. le président de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. Jacquard*)
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Dominique WORONOWSKI, sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois
 M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Isabelle FORTUIT, DDT, adjointe au chef du SAR
 M. Laurent KOMPFF, DDT- chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification
 M. Benoît SQUIBAN, DDT-SPCT, chargé de mission

Etaient également présents :

Mme Marie-Luce PERDRIX, présidente de la communauté de communes du pays d'Alby (*jusqu'au 31 décembre 2016*) et maire de Gruffy, M. Philippe LABOURE, directeur de l'aménagement à Grand Annecy agglomération, Mme Sabine BERTRAND, technicienne à Grand Annecy agglomération, Mmes Sarah COHEN et Claire LUCAS, urbanistes (point 1)
 M. Henri BESSON, maire de Marigny-Saint-Marcel, Mme Sylvia ROUPIOZ, vice-présidente à la communauté de communes du canton de Rumilly, Mme Claire POURCHET, urbaniste (point 2)
 M. Pascal COULLOUX, maire de Musièges, M. Pascal BORTOLUZZI, premier adjoint, M. Sébastien ALCAIX, technicien à la communauté de communes Usse et Rhône (point 3)
 M. Henri-Victor TOURNIER, maire de Le Biot, M. Jean-François BAILLEUX, technicien à la communauté de communes du Haut-Chablais (point 4)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Marigny-Saint-Marcel

Mme Fortuit présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable assorti d'observations.

Discussion

M. le maire indique que la commune, située à proximité de l'autoroute, est, pour cette raison, soumise à une forte pression. Il assure qu'il sera tenu compte des observations formulées.

Concernant les annexes, l'urbaniste demande quelle doit être leur superficie maximale. Mme Fortuit estime qu'elle peut être fixée à 40 m² cumulés pour l'ensemble des annexes à une même construction. M. Mogenet demande qu'en zone agricole une seule annexe soit autorisée.

L'urbaniste ajoute que le rapport de présentation sera complété par l'estimation du potentiel de réhabilitation du bâti existant (une vingtaine de logements).

M. Jacquard souhaite que, au hameau de Vaudry, deux maisons isolées soient exclues de la zone Ubc et que l'emprise de l'emplacement réservé n° 10 (réaménagement de la route départementale) et les travaux correspondants impactent le moins possible les terres agricoles.

Mme Roupioz explique que l'ancien fuseau de la déviation a été conservé et qu'en tout état de cause ce PLU aura une durée de vie assez courte, puisque la communauté de communes du canton de Rumilly est en train d'élaborer un PLU intercommunal.

Mme Breton constate que le projet de PLU prend très bien en compte les zones humides, mais demande que le règlement soit complété et interdise tous les aménagement pouvant nuire à ces zones.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Marigny-Saint-Marcel arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des observations émises : inventaire du potentiel de réhabilitation du bâti existant, reformulation du règlement des zones A et N (annexes, clôtures), intégration des zones humides.

Le Préfet,

Pierre LAMBERT